

QUELS MILIEUX ?

Les lagunes sont des petites étendues d'eau douce oligotrophes*, généralement circulaires et de taille inférieure à un hectare, qui parsèment le plateau landais. Ce sont des plans d'eau naturels dont le niveau dépend du battement de la nappe superficielle et vont jusqu'à s'assécher en été.

Tous les petits plans d'eau de la forêt ne sont pas des lagunes : on trouve aussi des mares, d'anciennes tuileries, des abreuvoirs à gibier... ainsi que des points bas formant des dépressions de terrain très humides.

QUEL INTERET POUR LA FORET ET LE FORESTIER ?

Ces milieux sont :

>des témoins de la ressource en eau ;

Les lagunes, mares et points bas constituent au cœur de la forêt des zones témoins du niveau de la nappe et donc de l'état de la ressource en eau accessible aux pins qui les entourent.

L'eau est un facteur indispensable à la vitalité du massif forestier, d'autant plus sensible que l'on peut craindre des sécheresses estivales plus marquées avec le changement climatique.

>utiles pour la grande faune et la DFCI ;

Ces milieux ouverts offrent des ressources à la faune et en particulier aux cervidés. Ils permettent d'améliorer les capacités d'accueil de la forêt.

Certains plans d'eau aménagés sont des équipements indispensables pour la lutte contre l'incendie.

>d'un intérêt patrimonial très fort ;

Les lagunes sont des milieux relativement rares qui expriment la diversité remarquable du massif des Landes de Gascogne. Elles en font l'originalité et l'intérêt par rapport au contexte national. Ces milieux abritent un grand nombre d'espèces très spécifiques, endémiques ou très rares au niveau français.



>vulnérables et en régression ;

Ce sont des milieux fragiles et leur fonctionnement hydraulique les rend vulnérables.

La sylviculture du pin et la préservation des lagunes ne sont pas incompatibles.

Les gestionnaires de l'espace forestier peuvent contribuer à leur conservation en limitant ou évitant certaines actions qui pourraient les endommager.

QUE FAIRE EN PRATIQUE AU TITRE DE LA CLAUSE DE DIVERSIFICATION ?

Toutes ces petites zones ouvertes et humides, concernent des surfaces très limitées.

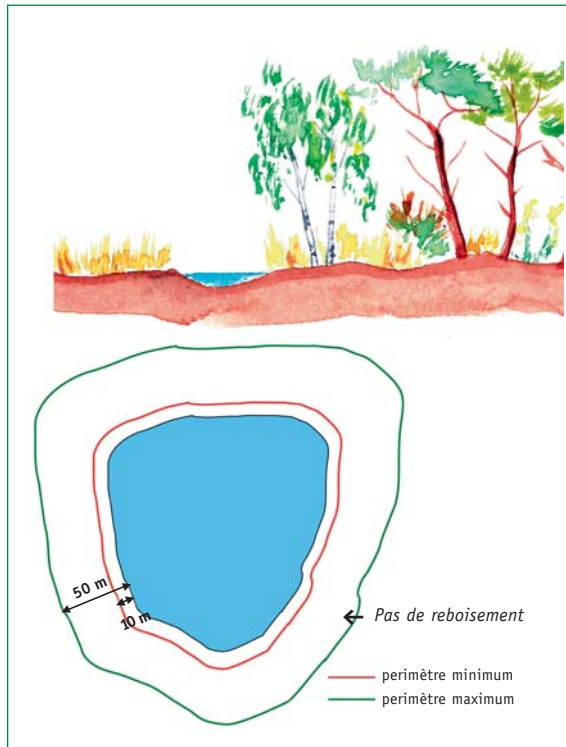
Le principe est de conserver l'existant sans prévoir d'interventions lourdes à l'intérieur du périmètre immédiat de la lagune.

Quelques règles simples peuvent être définies :

- **Ne pas reboiser une bande de 10 à 50 m** contre le périmètre immédiat du milieu à protéger.
- **Procéder à l'enlèvement des cimes et rémanents** issus de l'exploitation des chablis lorsqu'ils sont facilement accessibles.

* *Oligotrophe* : très pauvres en éléments nutritifs du fait de la nature du sol siliceux des Landes de Gascogne.

- Marquer cette bande sur le terrain (piquetage, passage de débroussailleur répété en bordure extérieure, etc.).
- Ne pas intervenir sur les fossés éventuellement présents dans la bande définie ci-dessus et ne pas créer de nouveaux fossés à proximité.
- Dans la bande réservée, on peut aussi limiter la densité du couvert boisé ou arbustif s'il est présent en débroussaillant ou en abattant certains arbres.



QUE PEUT-ON FAIRE AU-DELA DU PLAN CHABLIS ?

Les travaux de restauration ont souvent un coût élevé et requièrent des compétences spécifiques. Ils ne peuvent pas être mis en œuvre dans le cadre de la clause diversification.

C'est notamment le cas pour les interventions sur l'hydraulique, pour lesquelles certains travaux peuvent être soumis à une procédure administrative dans le cadre de la loi sur l'eau.

Si des opérations de restauration sont nécessaires, elles seront envisagées dans un autre cadre : contrat Natura 2000 pour les lagunes incluses dans le périmètre du site des Lagunes de Saint Magne, Louchats et Saint Symphorien ou

dans le site des Lagunes de Brocas ; programme du Conseil Général des Landes.

A noter : la mise en œuvre de l'option "assainissement" inclut des dispositions spécifiques aux abords des lagunes.

> Références

- *Les lagunes de la forêt des landes de Gascogne : un enjeu patrimonial*, plaquette du Conseil Général des Landes.
- *Les lagunes des Landes de Gascogne : une richesse locale fragile à préserver*, plaquette du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.